

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Adoption de la
modification n°6 du Plan
Local d'Urbanisme (PLU)

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

ADOPTION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

- **Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants, et L.153-45 et suivants ;
- **Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale du Livradois Forez (2020-2038) approuvé le 15/01/2020 ;
- **Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de THIERS approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20/12/2005 ;
- **Vu** les modifications simplifiées n°1, 2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de THIERS approuvées respectivement par délibération du Conseil municipal le 27/06/2016 et 27/06/2023 ;
- **Vu** les modifications n°1, 2, 3, 4, 5 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de THIERS approuvées respectivement par délibération du Conseil Municipal le 12/07/2006, 28/06/2007, 14/10/2013, 30/09/2019 et du 17/09/2024 ;
- **Vu** la délibération n°18 du Conseil Municipal en date du 05/11/2024 ;
- **Vu** la délibération n°15 du Conseil Municipal en date du 16/12/2025 ;
- **Considérant** l'enquête publique tenue du 26/01 au 09/02/2026 ;
- **Considérant** les avis reçus des personnes publiques associées ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme pour le projet d'aire de grand passage ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER